

Gouvernement du Québec

Décret 1009-2022, 15 juin 2022

CONCERNANT la nomination de madame Marie-Josée Audet comme sous-ministre adjointe par intérim au ministère des Relations internationales et de la Francophonie

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Marie-Josée Audet, directrice Europe et institutions européennes, ministère des Relations internationales et de la Francophonie, cadre classe 3, soit nommée sous-ministre adjointe par intérim au ministère des Relations internationales et de la Francophonie à compter du 20 juin 2022;

QU'à ce titre, madame Marie-Josée Audet reçoive une rémunération additionnelle mensuelle correspondant à 10 % de son traitement mensuel;

QUE durant cet intérim, madame Marie-Josée Audet soit remboursée, sur présentation de pièces justificatives, des dépenses occasionnées par l'exercice de ses fonctions sur la base d'un montant mensuel de 202 \$ conformément aux Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées;

QUE durant cet intérim, madame Marie-Josée Audet soit remboursée des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de ses fonctions conformément aux Règles sur les frais de déplacement des présidents, vice-présidents et membres d'organismes gouvernementaux adoptées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

77597

Gouvernement du Québec

Décret 1010-2022, 15 juin 2022

CONCERNANT la nomination de monsieur Frédéric Pellerin comme sous-ministre adjoint au ministère des Transports

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Frédéric Pellerin, directeur général des grands projets routiers de la région métropolitaine de Québec, ministère des Transports, cadre classe 2, soit nommé sous-ministre adjoint au ministère des Transports, administrateur d'État II, au traitement annuel de 170 893 \$ à compter du 20 juin 2022;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à monsieur Frédéric Pellerin comme sous-ministre adjoint du niveau 2.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

77598

Gouvernement du Québec

Décret 1012-2022, 15 juin 2022

CONCERNANT l'autorisation au Centre d'acquisitions gouvernementales de conclure des contrats pour le compte de regroupements d'organismes publics selon des conditions différentes de celles qui sont applicables en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics et la fixation des conditions applicables à ces contrats

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 4 de la Loi sur le Centre d'acquisitions gouvernementales (chapitre C-7.01) le Centre d'acquisitions gouvernementales a pour mission de fournir aux organismes publics les biens et les services dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, et ce, dans l'objectif d'optimiser les acquisitions gouvernementales dans le respect des règles contractuelles applicables;